

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

Vu le dernier tableau des effectifs approuvé le 08 juillet 2021,

Considérant la nécessité de titulariser un agent pour le remplacement d'un départ à la retraite au niveau de la restauration et du nettoyage des locaux communaux, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique à temps complet.

Les rémunérations prévues au budget 2023 sont fixées en référence aux grilles indiciaires statutaires. L'agent percevra le régime indemnitaire afférent à ce grade défini par la collectivité.

Aussi, il sera proposé au Conseil Municipal :

- de valider la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et le tableau des effectifs en annexe,
- d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité joint en annexe en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi présentés, sont inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 Vote d'abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)

- de valider la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et le tableau des effectifs en annexe,
- d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité joint en annexe en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi présentés, sont inscrits au budget 2023.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE